

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 18 décembre 2023, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Adoption des prévisions budgétaires 2024;
- adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024-2025-2026.

Cette séance extraordinaire est exclusivement réservée pour le budget 2024 et le plan triennal des immobilisations.

275-12-2023

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 :

La directrice générale fait la lecture des différents postes de revenus et de dépenses rattachés au budget de l'année 2024;

À la suite de cette lecture, il est proposé par M. Etienne Lemelin appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que les prévisions budgétaires de l'année 2024 soient acceptées telles que présentées, c'est-à-dire :

- Administration : 3 832 433.00 \$
- Aqueduc & égouts : 539 536.00 \$
- Total du budget : 4 371 969.00 \$

276-12-2023

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2024-2025-2026 :

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 de la Municipalité de Saint-Bernard;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu unanimement :

Que le conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 de la Municipalité de Saint-Bernard tel que présenté par le maire, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 730 500 \$, soit 160 500 \$ pour l'année 2024, 282 500 \$ pour l'année 2025 et 287 500 \$ pour l'année 2026.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière